



43, route de Mâcon - 71120 CHAROLLES

07.84.21.11.44

contact@[socagrucharolles.fr](mailto:contact@socagrucharolles.fr)

Site : www.charolais71

JOURNEE DE L'ELEVAGE

REGLEMENT

La Société d'agriculture et d'Élevage du Charolais et l'association des éleveurs charolais d'entre Saône et Loire, organisent depuis 2017 la « **journée de l'élevage charolais, primée** ».

jeudi 9 mars 2023

Parc des expositions de Charolles

Organisation de la journée	
Entrée et mise en place des animaux	6h à 8h
Opérations du jury	8h à 10h
Vente amiable	10h à 16h
Attributions de plaques	1 ^{er} / 2 ^{ème} / 3 ^{eme} prix + Prix d'honneur

Catégories d'animaux en concours
<i>Les bovins maigres et de boucherie devront être de qualité supérieure.</i>
Bovins maigres Veaux inscrits au HBC et non-inscrits Taureaux inscrits au HBC et non-inscrits Bovins de boucherie Agneaux Charollais de boucherie inscrits ou non

Conditions de présentation des bovins
Respect de la réglementation sanitaire en cours.
– Seuls les animaux issus de cheptel indemne IBR A sont acceptés La liste des animaux engagés sera contrôlée par le GDS
Les animaux devront être tondus et propres
Paille sera fournie par les éleveurs

Engagement des bovins

- Engagements en ligne sur le site www.charolais71.fr du 13 au 26 février 2023
- Montant : 25 € TTC / bovins de boucherie, 15€ TTC / autres bovins et 5^e TTC / agneaux -Paiement lors des engagements.
- La cotisation 2023 est de 45€ TTC
- Par chèque à l'ordre de Société d'Agriculture de Charolles
- Par virement – **Bien noter votre numéro d'exploitation dans le libellé du virement**

IBAN / International Bank Account Number							BIC - Bank Identification Code
FR76	1780	6009	9335	0730	0600	063	AGRIFRPP878

La facture vous sera délivrée par mail à réception du paiement.

Un tel rassemblement peut créer, avant et après, une dynamique commerciale, au-delà de la vente qui peut se faire sur le site de Charolles.

Nous comptons sur votre participation et ainsi, soyez certains que vous œuvrez pour l'ensemble de la profession.

Les Présidents,

David Pierre & Didier Metrop